



NOUVELLE RESSOURCE WEB



ETUI:

www.etui.org;

Notre Europe :

<http://www.notre-europe.eu/en/>

LIBERTES ECONOMIQUES VERSUS DROITS SOCIAUX FONDAMENTAUX – OU SE SITUE L'EQUILIBRE ?

Comment trouver le bon équilibre entre l'application des règles de libre circulation de l'Union européenne - en particulier, le droit de travailler et de fournir des services dans un autre État Membre – et le maintien de différents systèmes sociaux nationaux ?

Plus précisément, comment ces libertés affecteront-elles les droits syndicaux comme le droit de mener des actions collectives et des négociations collectives ?

Ces questions font l'objet d'un vif débat, suite à trois jugements rendus récemment par la Cour de justice européenne.

L'ETUI et Notre Europe ont dès lors décidé de lancer ce forum sur lequel les utilisateurs trouveront des informations sur les différentes affaires et l'analyse de divers experts.

Un accès direct aux différentes parties du site se trouve ci-après:

Réaction de l'Europe aux jugements

- 1) [Évaluation critique](#)
- 2) [Articles de la littérature académique sur les jugements](#)
- 3) [Réaction des partenaires sociaux aux jugements](#)
- 4) [Articles – Presse – etc.](#)
- 5) [Vos commentaires/articles/points de vue](#)

Les affaires

[Viking C-438/05](#)

[Laval C-341/05](#)

[Rüffert C-346/06](#)

[COM v LUX C-319/06](#)

Ce forum peut également être consulté à partir du lien web qui suit:

<http://www.etui.org/fr/Headline-issues/Viking-Laval-Rueffert>

<http://www.notre-europe.eu/fr/viking-laval-rueffert/>

L'ETUI-REHS et Notre Europe bénéficient du soutien financier de la Communauté Européenne. La Communauté européenne ne peut être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite de l'information contenue dans cette publication.